

Peste

Bubonique, septicémique et pulmonaire



Epidémiologie

Agent infectieux	<i>Yersinia pestis</i>
Réservoir	Rongeurs (la peste est endémique en ex-Union Soviétique, dans certains pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique)
Mode de transmission	<ul style="list-style-type: none"> par contact direct avec des animaux infectés, éventuellement par morsure ou par gouttelettes par piqûre de puces infectées
Transmission interhumaine	Oui, par l'intermédiaire de puces
Période d'incubation	1 à 7 jours
Durée d'infectiosité	Les puces infectées peuvent transmettre la maladie pendant des mois. Les patients ne sont plus infectieux 2 à 3 jours après le début du traitement

Prise en charge du patient

Mesures additionnelles	GOUTTELETES si peste pneumonique L'application des Précautions Standard est suffisante si peste bubonique
Placement du patient	Chambre individuelle
Signalétique	<ul style="list-style-type: none"> Affiche A3 sur la porte à l'extérieur de la chambre Statif avec blouses/masques de soins et affiche mesures vestimentaires devant la chambre Affiche sortie sur la porte à l'intérieur de la chambre Plaquette sur la potence du lit, à transférer sur la chaise lors de transport Aux soins intensifs/continus, si pas de box disponible, délimiter avec du ruban adhésif rouge le périmètre d'isolement Avant intervention chirurgicale, indiquer les Mesures Additionnelles dans Digistat
Matériel de soins	Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles. Privilégier le matériel à usage unique
Durée des mesures	Jusqu'à 48 heures après le début du traitement (cas de peste pneumonique) + évolution clinique favorable
Transport du patient	<ul style="list-style-type: none"> Port d'un masque de soins par le patient Literie et chemise du patient propres Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates Limiter les déplacements aux besoins essentiels

Visiteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Port d'un masque de soins • Ne pas s'asseoir sur le lit • Désinfection des mains en sortant de la chambre
Mesures spécifiques	Si les patients sont porteurs de puces (ou suspects), il faut procéder à un traitement par un insecticide efficace. Les vêtements doivent être désinfectés ou éliminés

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Blouse de protection	Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat, pas nécessaire si simple passage dans la chambre
Gants	Non, sauf si risque d'exposition à du sang ou des liquides biologiques
Masque	Masque de soins lorsque le travail s'effectue dans un rayon de 1 à 2 mètres du patient, pas nécessaire si simple passage dans la chambre
Mesures complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • vaccination pour le personnel impliqué dans la lutte contre la peste • chimioprophylaxie par doxycycline 100 mg 2x/j pendant 1 semaine pour le personnel ayant eu un contact non protégé avec un patient présentant une peste pulmonaire. Contacter la médecine du personnel

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins	Utiliser le détergent/désinfectant usuel
Lit et literie	Utiliser les sacs à linge usuels. A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du patient, changer le lit et la literie
Environnement	Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du patient: <ul style="list-style-type: none"> • changement du rideau même si le patient reste dans la même chambre • désinfection minutieuse de l'environnement direct du patient (table de nuit, statif, perfusomat, etc.)
Déchets	Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au service HPCI	Oui
Déclaration au médecin cantonal	Déclaration du médecin par téléphone dans les 2 heures